

COMPTE RENDU DE LA DP DU 11 FEVRIER 2010.

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le directeur,

Comme c'était à prévoir, le président de la république a annoncé que cette année serait celle d'une nouvelle remise en cause de nos régimes de retraites. Les cheminots auront donc à subir, comme l'ensemble des salariés de ce pays, une nouvelle remise en cause de leurs acquis, une nouvelle attaque contre leurs pensions. Passons rapidement sur la supercherie qui consiste à dire qu'on ne veut pas baisser le niveau des pensions mais qu'on allait allonger la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, chacun a bien compris que c'est exactement la même chose.

Pour le syndicat FO des cheminots du Landy, il est hors de question d'accepter :

- **Un quelconque allongement d'annuités,**
- **La remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois,**
- **Une remise en cause de l'âge légal de départ.**

Nous ne tomberons pas dans le panneau de pseudo négociations sur la pénibilité dont chacun sait que la seule vocation est de faire avaliser la contre-réforme par les organisations syndicales. Nous mettrons tout en œuvre pour avoir l'unité la plus large pour la sauvegarde de notre régime de retraite.

Avec notre confédération, nous revendiquerons une fois de plus le retour à 37 annuités et demie pour tous, public/privé. Nous répèterons une fois de plus que nos retraites valent bien une grève générale. Quand nous voyons un décret publié au Journal officiel le samedi 29 janvier a repoussé de 60 ans à 65 ans l'âge auquel les cheminots peuvent être mis à la retraite d'office, ainsi que la nouvelle loi de finances 2010 instaure que, à compter du 1^{er} janvier 2010, seules les indemnités de départ volontaire à la retraite versées dans le cadre d'une plan de sauvegarde de l'emploi bénéficient d'une exonération totale d'impôt sur le revenu. Il s'ensuit que, pour la SNCF, toutes les indemnités de départ volontaire à la retraite versées à compter du 1^{er} janvier 2010 doivent désormais être soumises à l'impôt sur le revenu dès le 1^{er} euro de versement. N'est ce pas là encore une attaque de notre régime de retraite ? Les indemnités de départ en retraite à l'initiative de l'agent, art 42.2 du RH 0254, étaient exonérées d'impôts à hauteur de 3050 €.

Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de paris Nord

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ urfopn@wanadoo.fr

🌐 www.focheminotsparisnord.com

☎ 01 55 31 51 60

ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

ou 215 491

Cette exonération est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nous avons pu constater dans les échos malins (le journal économique du Technicentre le Landy) des chiffres sur lesquelles nous avons plusieurs interrogations. Tous particulièrement sur le montant des consommations de gants pour l'année 2009. Nous vous rappelons que se sont des EPI et de vouloir sensibiliser les agents du Technicentre sur leur consommation est inadmissible.

Nous vous rappellerons juste que les années précédentes, il y a eu pénurie de gants entre le mois de septembre et novembre, et que les comptes d'imputations pour les gants ont été modifiés, scindés en deux comptes, outillages et gants pour éviter que cela ne se renouvelle pas lors de restrictions budgétaires.

Nous nous posons aussi les questions suivantes :

Où sont passé les **14,5** millions € des autres achats externes et internes? Qui se présentent ainsi 54,9 millions de dépense dont 33,6 de sous-traitance Forest et autres établissements en déduisant ensuite le budget délégués aux UP/UO et pôles d'un montant de 6,9 millions € cela ne fait que 40,5 millions €.

Pourquoi le pôle RH et la direction ont-ils un budget plus important que les ateliers comme EL, BM, CF et PXT ?

Est-ce la mise en place de la réserve qui provoque un dépassement budgétaire de 156% à l'UO mouvement?

Est-ce les suppressions de personnels qui nous obligent à avoir 33,6 millions € de sous-traitance à Forest et autres établissements ?

Est-ce que les 75% de consommation de l'enveloppe annuelle, investissement et projets ont servi pour le démarrage des travaux de l'établissement ? Est ce dans les 25% restant qu'il y a le budget de réfection des toilettes TMST ?

Il manque une information des plus importantes qui est le coût de la sous-traitance des installations outillage.

Nous revenons sur la mise en place du nouvelle outil de pointage I2P celui-ci permettra t- il d'éviter les erreurs sur les primes de salissures, les paiements d'astreinte, les EVS etc.....

Après un tel bilan, il nous semblerait juste que l'établissement fasse un geste significatif envers les agents du Landy sans qui il n'y aurait pas eu un résultat net de 1,3 millions d'euro. Vous pourriez verser la totalité aux agents du Landy, ce qui ferait une gratification de 1390 euros par agent de l'établissement tous collègues confondus.

Une « enveloppe » (comme on disait jadis) substantielle plus conséquente que vos promesses leur prouverait votre reconnaissance.

Force Ouvrière vous demande d'avoir une attention toute particulière sur la souffrance au travail. Que l'année 2010 ne ressemble pas à la précédente, car là où la gestion des ressources humaines n'a plus rien à voir avec une gestion humaine des ressources.

La direction du Landy doit réapprendre à motiver les cheminots du Technicentre, autrement que par le stress. C'est une aberration humaine. Plusieurs études montrent que le stress au travail coûterait chaque année 3 à 5% du PIB (arrêt maladie, perte de productivité, départ anticipé CPA.....). Or, un cheminot qui a peur de l'avenir est un cheminot frileux. Un agent Sncf heureux dans son travail est un cheminot motivé, qui s'absente moins, qui innove plus, donc qui est plus productif...

Le chantier qui va s'ouvrir, s'il ne l'est pas encore, sur l'établissement, est très vaste puisqu'il va traiter des sujets suivants : La santé au travail et les conditions de travail. Depuis plusieurs années la politique du Landy est de supprimer les postes par des réorganisations BM, EL, CF etc.... avec une augmentation de productivité d'année en année. L'impact des nouvelles technologies (travail sous pression, vie privée/vie professionnelle) ; L'impact des nouvelles organisations du travail (sous-traitance, flux tendu et délocalisation)

Sur tous ces exemples ce sont encore les cheminots du Landy qui dérouillent avec l'obligation d'adaptation suite aux restructurations qui vous plaisent tant. D'ailleurs, avec la présentation du CO 2010, vous nous prouvez que vous savez rester égal à vous-même, nous n'en doutons pas.

REPONSES AUX QUESTIONS FO

EMPLOI :

La délégation FO demande le nombre de démissions pour l'année 2009 ?

Réponse : 14 démissions en 2009, 26 en 2008 soit une baisse de 47%.

Combien de mutations ont été réalisées en 2009 ? Combien en 2010 ?

Réponse : 269 demandes de mutations en base, 41 mutations réalisées en 2009 dont 23 pour convenances personnelles et 18 pour nécessités de service. En 2010, 4 mutations ont déjà été réalisées.

PERSONNEL :

La délégation FO se demande où est passé l'argent du projet présentisme qui était initialement prévu d'accorder aux agents.

Réponse : l'enveloppe financière dépendait des objectifs atteints, sachant qu'en novembre 2009 l'objectif ne serait pas réalisable. C'est la présence des agents qui finançait le projet...

Une réserve petit M ainsi qu'une astreinte ont été créées, pourtant des chefs d'équipes sont régulièrement affectés à ce poste. FO demande que ces remplacements soient payés en astreinte.

Réponse : la fonction de petit « m » est reprise dans la fiche de poste des DOL. Il n'est pas prévu qu'ils soient payés en astreinte.

La délégation FO demande un point précis sur les congés soins famille par jours acceptés et jours refusés pour l'année 2009. Ne dites pas que cela n'est pas possible, pour l'absentéisme vous étiez beaucoup plus précis.

Réponse : Il y a eu 80 demandes en 2009 dont 58 ont été acceptées partiellement ou totalement, pour un total de 77 jours acceptés. Il y a eu 22 demandes refusées ce qui correspond à 55 jours refusés. Les raisons invoquées défaut de justificatifs, conjoint sans travail et nécessité de service.

PRODUCTION :

La délégation FO voudrait savoir si le nombre de trains en retard au départ de Pleyel a augmenté depuis le 01 novembre 2009.

Réponse : en novembre 3 Inter Cités et 5 TER, en décembre et janvier 5 Inter Cités et 7 TER. Les raisons justifiant ces retards : des réformes tardives, refontes des roulements, mises en conformités des coupons, arrivées tardive de la machine (fin de service des jockeys).

FO constate qu'il est difficile de faire comprendre à la direction que plus le fossé social se creuse entre eux et nous et plus vite ils courent à leur perte.

C'est tous ensemble que les cheminots mettront à bas l'individualisme et soigneront une fracture sociale qui va en s'aggravant. Que seront devenues, dans quelques années, ces maudites primes face à nos acquis disparus.

Que sera devenue la mémoire de nos aïeux s'étant battu pour obtenir ces acquis.

C'est avec des cheminots qui se prennent en mains que FORCE OUVRIERE fera plier les Directions.